

➤ **Créer une cellule d'écoute pour les enseignants en souffrance**

Ce dossier est déjà prévu dans le cadre du plan de développement économique et social du Pays. Des crédits sont inscrits dans le budget de l'éducation en investissement et en fonctionnement. Deux médecins scolaires et deux infirmières scolaires doivent être recrutés pour la rentrée 2013.

➤ **Régulariser les dossiers des enseignants ayant validé leurs services auxiliaires**

Ce dossier relève, conformément aux textes en vigueur, de la responsabilité des agents concernés. Ceci dit, les services de la DEP sont en relation avec le Vice-rectorat et le Trésorier payeur depuis janvier 2013 pour régulariser les dossiers.

➤ **Donner les moyens pour l'inclusion des élèves porteurs de handicap**

Près de 150 personnels spécialisés sont en poste en Polynésie française. Soit proportionnellement plus que dans tous les départements de France et d'Outre-mer. Le Pays a mis en place un cadre d'emplois des auxiliaires de vie scolaire (AVS) en 2009, 85 sont en poste à ce jour. Une cellule ASH (adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés) est en place à la DEP pour traiter les dossiers et recevoir les parents d'enfants handicapés, même le samedi. 27 personnels spécialisés de France vont être recrutés à la prochaine rentrée scolaire. La carte ASH de Polynésie française est l'une des plus développées du système éducatif nationale.

Certains autres points revendiqués ne relèvent pas seulement de la compétence du Pays, et demandent à être clarifiés par les représentants du STIP. Il est toutefois regrettable que le ministère n'ait pas été saisi avant ce jour par le STIP sur la réforme concernant l'ITR, car cela aurait pu être discuté avec le gouvernement central lors de missions précédentes en métropole.